

# Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans la série STL, applicables à compter de la session 2013

NOR : MENE1205943N

note de service n° 2012-034 du 6-3-2012

MEN - DGESCO A2-1

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours ; aux chefs d'établissement ; aux professeur(e)s

---

La présente note de service définit l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité (biotechnologies ou sciences physiques et chimiques en laboratoire) et l'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans la série STL du baccalauréat technologique. Elle entre en vigueur à compter de la session 2013 de l'examen.

Ces épreuves portent sur le programme de l'enseignement de biotechnologies ou de sciences physiques et chimiques en laboratoire en classes de première et terminale dans la série STL.

L'épreuve de technologie en langue vivante 1 porte également sur le programme de langue vivante 1 en classe terminale.

## 1. Épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité

### Rappel du règlement d'examen

Épreuve orale, évaluée en cours d'année, en deux parties (conduite du projet et présentation du projet)

Durée : 15 min pour la seconde partie (présentation du projet)

Coefficient : 6

### Objectifs de l'épreuve

Le projet, de sa conception jusqu'à sa réalisation concrète, est caractérisé par un travail qui est en partie collectif. Le candidat est évalué sur les compétences suivantes :

- s'approprier une problématique ;
- proposer une ou plusieurs démarches visant à valider la ou les hypothèses formulées ;
- mettre en œuvre une procédure de résolution incluant une activité expérimentale ou les activités techniques nécessaires ;
- produire un document présentant la démarche, les solutions techniques et les résultats obtenus, ce document pouvant faire appel à différents formats, numériques ou non ;
- préparer et soutenir une présentation orale sur le sujet traité.

### Structure de l'épreuve

#### Première partie : conduite du projet

Cette partie est notée sur 10 points. Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 1 de la présente note de service.

Une note est attribuée à chaque candidat par les professeurs qui ont suivi le déroulement du projet au cours de l'année. Cette note est accompagnée d'appréciations détaillées pour chacune des compétences évaluées.

Une fois dans l'année, au cours de l'évaluation de la conduite de projet, la première partie de l'épreuve d'enseignement de technologie en langue vivante 1, définie par la présente note de service, et la première partie de l'épreuve de projet en biotechnologies ou en sciences physiques et chimiques en laboratoire sont successivement évaluées.

#### Deuxième partie : présentation du projet

Cette partie est notée sur 10 points.

La présentation du projet consiste en la réalisation d'un rapport de projet et une soutenance orale.

Cette présentation est évaluée par une commission d'évaluation composée de deux professeurs qui n'ont pas encadré le projet du candidat. Au moins un de ces deux professeurs enseigne dans un autre établissement que celui du candidat. La commission d'évaluation évalue distinctement le rapport et sa présentation.

#### Rapport de projet

Le rapport de projet est réalisé par le groupe d'élèves qui a conduit le projet. Il comporte quinze pages au maximum, annexes comprises. Il est remis à la commission d'évaluation deux semaines avant l'épreuve.

Le rapport de projet est noté sur 4 points. Il fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 2 de la présente note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées sur la qualité scientifique et rédactionnelle du rapport.

#### Soutenance orale du projet

La présentation orale du projet est notée sur 6 points. Elle fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 3 de la présente note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées sur les qualités de communication et d'argumentation du candidat, ainsi que sur sa maîtrise scientifique du projet.

Outre le rapport de projet, les candidats s'appuient sur un document support, élaboré par le groupe, pour la présentation orale du projet.

La soutenance orale du projet a lieu en deux parties :

- une présentation collective, qui peut comprendre la présentation d'une expérience, pendant laquelle chaque candidat du groupe expose une partie du projet, selon un déroulement librement choisi ; chaque candidat dispose d'une durée de 5 minutes ;
- un entretien individuel d'une durée de 10 minutes par candidat. Cet entretien porte sur l'ensemble du projet.

#### Notation

L'évaluation est individuelle.

L'épreuve est notée sur 20 points. Cette note est la somme des notes obtenues aux évaluations de la conduite de projet, du rapport de projet et de la présentation orale du projet.

Les trois fiches d'évaluation établies pour chaque candidat, conformément aux modèles définis en annexe de la présente note, ont le statut de copies d'examen.

#### Organisation de l'épreuve

L'épreuve, organisée sous l'autorité du recteur, se déroule dans le courant du troisième trimestre au sein de l'établissement. Le chef d'établissement arrête, en liaison avec les équipes pédagogiques, ses modalités concrètes d'organisation et contrôle son bon déroulement.

### Candidats des établissements privés hors contrat et candidats individuels

Les candidats scolarisés dans les établissements privés hors contrat et les candidats individuels déposent, à une date fixée par le recteur, leur rapport de projet, ainsi qu'un descriptif de la conduite du projet. Ils effectuent une présentation orale selon les mêmes modalités que celles décrites ci-dessus.

Seule la présentation orale est évaluée et conduit à une note sur 20 points. Cette note est prise en compte au titre de l'épreuve de projet.

L'absence de rapport ou de descriptif de la conduite du projet est pénalisée.

#### Session de remplacement

Les candidats déposent, à une date fixée par le recteur, leur rapport de projet, ainsi qu'un descriptif de la conduite du projet. Ils effectuent une présentation orale et sont évalués selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe, décrite ci-dessus.

Si le candidat n'a pas pu être évalué en cours d'année, seule la présentation est évaluée et conduit à une note sur 20 points. Cette note est prise en compte au titre de l'épreuve de projet.

L'absence de rapport ou de descriptif de la conduite du projet est pénalisée.

## 2. Épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1

### Rappel du règlement d'examen

Épreuve orale, évaluée en cours d'année.

Seuls sont pris en compte pour l'examen du baccalauréat les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20. Ces points sont multipliés par deux.

#### Objectifs de l'épreuve

L'épreuve porte sur les compétences de communication en langue vivante 1 dans le contexte de la réalisation du projet en biotechnologies ou en sciences physiques et chimiques en laboratoire.

Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à présenter en langue vivante 1 les différentes problématiques scientifiques et techniques auxquelles il est confronté et à expliquer en langue vivante 1 les choix effectués.

Sont notamment évalués le lexique fonctionnel utilisé ainsi que les compétences sociolinguistiques et pragmatiques mises en œuvre en vue d'une communication efficace.

#### Structure de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en deux parties. La première est conduite dans le cadre de la première partie de l'épreuve de projet, définie par la présente note de service. En revanche, l'organisation de la seconde partie est indépendante de l'épreuve de projet ; elle est ponctuelle et se tient au cours du troisième trimestre.

##### - Présentation orale en langue vivante 1 de la conduite de projet

Une fois dans l'année, les compétences de communication du candidat en langue vivante 1 sont évaluées dans le contexte de la conduite de projet. La conduite de projet elle-même fait l'objet de l'épreuve de projet définie par la présente note de service. Cette partie est notée sur 10 points.

L'évaluation est individuelle.

##### - Présentation orale en langue vivante 1 du projet

Cette partie est notée sur 10 points.

Elle est organisée par le chef d'établissement au cours du troisième trimestre.

En vue de la présentation orale en langue vivante 1, le candidat élabore un dossier scientifique et technique, sous forme numérique, en langue vivante 1. Ce dossier comporte 1 à 5 pages, tableaux et graphiques inclus. Ce dossier est un support de présentation, il n'est pas évalué.

La présentation débute par un exposé du candidat, qui dispose d'une durée maximale de 5 min. Elle est suivie d'un entretien en langue vivante 1 avec les examinateurs. L'ensemble de l'épreuve a une durée totale de 10 min.

#### Notation

Les enseignants de langue vivante 1 et les enseignants de la spécialité participant au suivi du projet évaluent le candidat. A cette fin, ils établissent, pour chaque candidat, deux fiches d'évaluation, une pour chaque partie de l'épreuve, selon les modèles publiés par le ministre chargé de l'éducation nationale. Ces fiches d'évaluation ont le statut de copies d'examen.

L'épreuve est notée sur 20 points.

#### Langue de l'évaluation

Cette épreuve est évaluée dans la langue de l'enseignement technologique en langue vivante 1 dispensé en classe terminale.

En effet, le candidat ne peut pas choisir une autre langue au moment de l'inscription à l'examen, contrairement à ce qu'il peut faire pour les épreuves de langue vivante. Un candidat qui le souhaite peut donc subir les épreuves de langue vivante 1 et d'enseignement technologique en langue vivante 1 dans deux langues distinctes.

#### Candidats individuels et candidats issus des établissements scolaires hors-contrat

Les candidats scolarisés dans les établissements privés hors contrat et les candidats individuels ne subissent que la deuxième partie de l'épreuve, qui est, dans ce cas, notée sur 20 points.

Ils passent cette partie de l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

#### Session de remplacement

Les candidats subissent la deuxième partie de l'épreuve selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe, décrite ci-dessus.

Si un candidat n'a pas pu être évalué dans le cadre de la conduite de projet, seule la deuxième partie de l'épreuve est évaluée, selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe, décrite ci-dessus, et conduit à une note sur 20 points.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,

Jean-Michel Blanquer

### Annexes

Épreuves de projet - Fiches d'évaluation